



Compte rendu NATURA 2000

Site FR 72000705 «Villegouge »

Lieu : Villegouge

Comité de pilotage du 15 février 2013

Membres participants :

- Madame MEDES, Maire de Villegouge
- Monsieur MERCIER , adjoint au Maire de Lugon
- Monsieur DUMAS DE LA ROQUE, FDSEA St Germain De La Rivière
- Monsieur COURAU, Chambre d'agriculture 33
- Madame MARDINÉ, Chambre d'agriculture 33
- Madame NICAUD, Propriétaire Villegouge
- Monsieur de TAFFIN, Propriétaire Villegouge
- Madame WALKER, Chargée de secteur du CEN
- Monsieur TARTARY, Chargé de mission du CEN
- Madame FULCRAND, SCOT du Pays Libournais
- Monsieur LONDEIX, SIA Saye, Galostre, Larry
- Madame GOUANELLE, SEPANSO
- Madame PALLATIER, Secrétariat Général Sous-Préfecture de Libourne
- Monsieur KLEIN, DDTM 33
- Monsieur MULET, DDTM 33

Excusés :

- Monsieur Patrick MARTINEZ, Sous-préfet de LIBOURNE
- Monsieur le représentant de l'Agence de Services et de Paiements
- Monsieur le représentant du Bureau des Carrières Souterraines du Conseil Général 33
- Monsieur le représentant de l'O.N.C.F.S.

La réunion du comité de pilotage s'est tenue à la Villegouge sous la présidence de Madame PALLATIER, Sous-préfecture de Libourne.

Madame PALLATIER adresse un message de bienvenue aux membres participants et présente l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Bilan de la 2ème année d'animation
2. Présentation des modifications de la charte Natura 2000
3. Questions diverses

Un tour de table permet à chaque participant de se présenter et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Aquitaine d'expliquer sa nouvelle organisation avec un siège à Pau, une antenne en Gironde (Le Taillan-Médoc) avec une Chargée de Secteur depuis avril 2011 et un nouveau chargé de mission.

Le Docob a été validé en octobre 2010 et le site est porté par l'Etat qui a délégué l'animation au CEN en 2011. Le site est d'intérêt international pour la reproduction des chiroptères avec 10 espèces recensées dont 8 particulièrement remarquables.

1. Présentation de l'année écoulée par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)^(*)

Connaissance du site :

Le site s'étend sur 900 ha pour 5500 parcelles et 641 propriétaires identifiés d'où un certain regroupement favorable à la mise en œuvre d'actions environnementales.

La cartographie des carrières est issue de l'inventaire des carrières du Conseil Général de Gironde (Action hors contrat).

Différentes actions sont en cours de réalisation : inventaire des gîtes arboricoles, les habitats de chasse et leurs ressources alimentaires.

Gestion des habitats :

Les viticulteurs ont modifié leurs pratiques, notamment sous l'impulsion de VITINNOV. Le site a connu en 2011 et 2012 une baisse des intrants chimiques (respectivement sur 5 et 8 ha). Des arrachages de vignes abandonnées, embroussaillées, au nord du site ont permis l'établissement de prairies à fauchage raisonné en bandes. Au vu de la géologie (calcaire) cela devrait favoriser la réapparition de pelouses sèches à orchidées (habitat d'intérêt communautaire). La Chambre d'Agriculture, précise que les anciennes vignes étaient cultivées de façon traditionnelle.

Afin d'entreprendre une gestion différenciée des prairies utilisées, il a été proposé une action à un agriculteur pour environ 10 ha. Elle n'a pu toutefois se réaliser car l'agriculteur n'avait pas l'âge requis.

Des haies, avec une dizaine espèces locales, ont été plantées en bordure du site Natura 2000 en 2011. Leur état est satisfaisant.

Sensibilisation valorisation de l'animation :

Des plaquettes seront envoyées dans les mairies à disposition du public. Le site internet du CEN permet de suivre l'évolution de l'animation et de télécharger différents documents.

2. Modification de la charte Natura 2000

Un débat s'engage sur la nature des suppressions, des ajouts et des modifications à la Charte concernant les parties 1, 2 et 3.

Une partie 4-2 « Engagement et recommandations par activités » est créée.

La recommandation n°6 est ainsi libellée « Respecter la propriété privée et demander systématiquement au propriétaire l'autorisation de pénétrer sur son terrain. »

Les sous-parties suivantes sont également ajoutées 4-2-1 (Activités agricoles), 4-2-2 (Activités viticoles), 4-2-3 (Activités d'élevage), 4-2-4 (Activités d'élevage), 4-2-5 (Activités pédestres) , 4-2-6 (Activités de spéléologie), 4-2-7 (Activités naturalistes), 4-2-8 (Activités cynégétiques), et 4-2-9 (Activités du ressort des collectivités territoriales. L'engagement n°2 est modifié et passe en recommandation).

Tenant compte de ce qui précède, les modifications de la Charte sont votées à l'unanimité. Le CEN rappelle que chaque association sera démarchée pour une signature de la charte et s'engage également à la signer.

3. Questions diverses :

Un point est fait sur la réglementation relative aux évaluations des incidences Natura 2000. Madame la Maire de Villegouge expose le cas d'un comblement de carrières sous un chemin communal, supportant en outre un sentier de randonnée qui a nécessité une évaluation des incidences. Les travaux sont aujourd'hui achevés mais ont généré un coût important, qui n'était pas lié à Natura 2000, pour sa commune.

Le COPIL insiste sur la prise en compte de Natura dans les projets de PLU, les périmètres Natura 2000 doivent être exempts d'urbanisation nouvelle sauf à répondre aux besoins agricoles. Les réunions des personnes publiques associées sont le lieu de concertation de ces objectifs écologiques d'aménagement du territoire (trames verte et bleue).

Une cohérence avec le site « Saye et Meudon » sera recherchée, des données ont déjà été fournies par le CEN au bureau d'études qui élabore le DOCOB. Le CEN reste à disposition pour développer les mesures de gestion.

Il est proposé de revoir le P.A.E. pour y introduire 2 mesures qui ont été présentées en CRAE en janvier dernier. Le PAE est validé.

Une synthèse de l'état d'avancement de l'animation est présentée :

Il en ressort que les actions engagées sont bien avancées mais il reste à sécuriser le site de« Meney » du point de vue stabilité des carrières.

Par manque de moyens l'évaluation des espèces et des habitats est loin d'être exhaustive. Des relevés hygrothermiques n'ont pu être réalisés.

Une dynamique de réinstallation de haies et d'arbres isolés, qui constituent des repères pour les chiroptères, devra être impulsée, en lien avec les PLU et avec le SCOT.

Pour le Président du Comité de pilotage



Madame PALLATIER

^(*) La présentation ainsi que le bilan de l'animation sont téléchargeables sur :
<http://www.cen-quitaine.fr/natura2000/villegouge>